

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-351
Référence Nomenclature n°1.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Direction Générale des Services

Service en charge : Police Municipale - ASVP

Objet : Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation d'une fourrière automobile- Attribution du contrat de concession de service public du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2028

Vu les articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R 1411-1 à R 1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile qui arrive à échéance le 31 janvier 2024.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, lors de sa réunion du 6 mars 2023,

Vu la délibération en date du 28 mars 2023 approuvant la mise place d'une nouvelle mise en concurrence pour le renouvellement de la procédure de Délégation de Service Public concernant la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile pour une durée de quatre ans,

Vu le Procès-Verbal de la Commission de Délégation de Service Public relatif à l'ouverture des plis et l'examen des contenant les offres du 3 octobre 2023,

Vu le Procès-Verbal de la Commission de Délégation de Service Public relatif à l'avis sur les offres avant la phase de négociation du 10 octobre 2023,

Vu le rapport d'analyse des offres établi pour la commission du 10 octobre 2023,

Vu le rapport d'analyse des offres établi suite à la réunion de négociation du 24 octobre 2023,

Vu la convention et ses annexes,

Vu le rapport du Maire établi le 16 novembre 2023 dans le cadre de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'afin d'assurer le service public de fourrière automobile à Firminy, il est nécessaire de recourir aux prestations d'une entreprise spécialisée et agréée pour assurer les fonctions de gardien de fourrière. Ainsi, il convient de mettre en place une délégation de service public.

Le contrat prendra effet à compter du 1^{er} février 2024 pour une durée de 4 ans.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-351
Référence Nomenclature n°1.2

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le choix du candidat DEPANNAGE LUZY comme délégataire du service public de la fourrière automobile
- Approuver l'ensemble des pièces contractuelles et notamment la convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile,
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention de Délégation de Service Public correspondante,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité des voix des membres présents,

- **APPROUVE** le choix du candidat DEPANNAGE LUZY comme délégataire du service public de la fourrière automobile,
- **APPROUVE** l'ensemble des pièces contractuelles et notamment la convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention de Délégation de Service Public correspondante,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 05 Décembre 2023

Le Secrétaire de Séance,

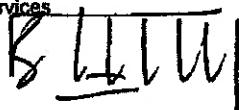

Daniel LOMBARDIN



Le Maire,


Julien LUYA

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 11.12.23.....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAID



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr



COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-351
Référence Nomenclature n°1.2

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 05 DECEMBRE 2023

**Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation d'une
fourrière automobile- Attribution du contrat de concession de service
public du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2028**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 28 Novembre 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 05 Décembre 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyia (à partir de 18 h 22), M. CHANUT Robert, M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan (à partir de 20 h 05), Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude (à partir de 18 h 12), Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire (à partir de 18 h 17).

POUVOIRS : M. GRANGE Gaëtan (jusqu'à 20 h 05) à Mme GIL Nathalie, Mme FILLOUX Tiffanie à Mme SUZAT GIULIANI, M. MENDES José à M. PETIT Marc, Mme PUTOT Anne-Sophie à M. CHARTRON Jean-Paul.

ABSENTS : Mme COLOMBET Lyia (jusqu'à 18 h 22), M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 18 h 12), Mme TAING Claire (jusqu'à 18 h 17).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LOMBARDIN Daniel

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Said, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	26
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de membres absents :	3
Nombre de votants :	30

